Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 074-247400567-20241205-DEL_2024_105-DE





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 5 décembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents:

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte **TERRIER**

Procurations:

Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER Rocco COLELLA à Elodie DONDIN Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET Virginie MATHIEU à Thomas BIELOKOPYTOFF Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Absent: François DAVIET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2024-105 : Convention-cadre relative aux actions de mobilité durable assurées par l'agence écomobilité pour le compte de la CCFU

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Depuis son entrée au capital de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc en 2022, la CCFU confie des missions à l'agence écomobilité pour définir et mettre en œuvre des actions contribuant au développement de mobilités durables alternatives à la voiture individuelle.

Le fonctionnement de ce partenariat est défini par une convention cadre approuvée par le conseil communautaire de la CCFU en février 2022 et arrivant à échéance au 31/12/2024.

Lors de son dernier conseil d'administration en date du 04/11/2024, la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc a délibéré et approuvé un nouveau projet de convention-cadre définissant les objectifs et attentes de chacune des parties et réévaluant notamment le coût journalier des prestations confiées à l'agence.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 074-247400567-20241205-DEL_2024_105-DE

Ainsi les nouveaux coûts journallers sont les suivants :

	Chargé d'Animation de Projet	Chargé d'Etudes	Téléopérateur	Service vélo
2025	440 €	675€	330 €	350 €
2026	445 €	680 €	335 €	355 €
2027	445 €	685 €	340 €	360 €

La présente convention-cadre arrivant à échéance, il convient d'encadrer la suite du partenariat par une nouvelle convention, en se référant à celle validée par le conseil d'administration de la SPL dont la CCFU fait partie.

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'approuver la convention cadre relative aux actions de mobilité durable assurées par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc telle que proposée en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Jean-Pierre CHAMBARD